

ADJUDICATION PUBLIQUE IMMOBILIERE

« Café Des Sports »

91, route de Luxembourg, L-7373 Lorentzweiler

Le MARDI 14 AVRIL 2026 à 15.00 heures

Il sera procédé par le ministère de Maître **Cosita DELVAUX**, notaire de résidence à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière (article 71 de la loi du 2 janvier 1889), à l'adjudication publique suivante :

BIEN IMMOBILIER A VENDRE

Une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances, sise à L-7362 Bofferdange, 51, An de Strachen, inscrite au cadastre comme suit :

Commune de Lorentzweiler, Section C de Bofferdange et Helmdange

Numéro 1090/2467, lieu-dit « An de Strachen », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 5 ares 72 centiares.

L'adjudication aura lieu à la requête du créancier premier inscrit.

CONTRE 1.- Monsieur Julien GEORGE, demeurant à CH-1295 Mies (Suisse), 1, Chemin du Vieux Port, et 2.- Madame Audrey BRIOTET, demeurant à CH-1224 Chêne Bougeries (Suisse), 7, Chemin de Challandrin

EN VERTU de l'acte d'ouverture de crédit, reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 août 2016, sous le numéro 4590 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 août 2016, Relation : 1LAC/2016/26082 et inscrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 25 août 2016, volume 1284, numéro 151

EN VERTU de deux (2) commandements restés infructueux signifiés par l'exploit de l'huissier de justice Geoffrey GALLÉ, Huissier de Justice, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, immatriculé près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, en date du 7 novembre 2025 et par l'exploit de l'huissier de justice Tessy SIEDLER, Huissier de Justice, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, immatriculé près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, en date du 16 décembre 2025.

AUX CLAUSES ET CONDITIONS d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, le 17 mars 2026, dont toute personne pourra prendre communication à l'étude.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

VISITES : Samedi 4 avril 2026 de 14 heures à 16 heures
Samedi 11 avril 2026 de 14 heures à 16 heures
Le jour de l'adjudication, soit mercredi 14 avril 2026 de 13 heures à 14 heures.

Les frais de l'adjudication publique seront de DIX-SEPT POURCENTS (17%). Toute personne capable d'enchérir pourra, dans la **HUITAINE** après l'adjudication publique, faire une **surenchère par voie d'huissier de justice**, pourvu qu'elle soit du **sixième au moins du prix**, outre les **frais de DIX-NEUF POURCENTS (19%) du montant principal** de l'adjudication publique, en respectant les formalités prévues par le Nouveau Code de Procédure Civile.

Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant les prix et frais de l'adjudication.

Les participants aux enchères pour compte d'une personne morale devront se munir d'un extrait RCS récent et justifier de l'identité de leur(s) bénéficiaire(s) économique(s) effectif(s).

Pour tous renseignements supplémentaires et les visites, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

Le notaire commis
Maître Cosita DELVAUX
36, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Tel. 45 41 49 -1